

Maladies nosocomiales : un contrôle indépendant souhaité

Article paru dans l'édition du 10.02.07

DIX ANS APRÈS le scandale de la Clinique du sport, en 1997, qui avait révélé le danger des infections nosocomiales, les associations de patients réclament une nouvelle accélération dans la lutte contre ces maladies, contractées à l'hôpital. Lors des premiers états généraux organisés par l'association le Lien, les usagers ont rendu publique, vendredi 9 février, une « déclaration de Paris » dans lequel ils demandent que la gestion des risques soit confiée, dans les hôpitaux, à un professionnel indépendant.

Selon la dernière enquête nationale, près de 5 % des malades ont contracté une infection en 2006 à l'hôpital (Le Monde du 19 janvier). La France a, par ailleurs, enregistré une baisse de 38 %, des infections à staphylocoque doré résistant à la méticilline, une des bactéries les plus fréquentes dans les hôpitaux.

Sous l'impulsion du mouvement des victimes, les pouvoirs publics ont accepté la transparence en mettant en place des indicateurs fiables. L'utilisation de solutions hydro-alcooliques et le lavage systématique des mains ont permis de faire progresser l'hygiène des soignants. Enfin, la loi a reconnu, en 2002, le droit à l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux et des infections nosocomiales.

DROIT D'ALERTE

Pour les associations de patients, ces efforts doivent être poursuivis dans le sens d'une professionnalisation de la gestion des risques. « La sécurité des soins repose toujours sur des soignants bénévoles, selon une réglementation établie en 1988, fait valoir Alain-Michel Ceretti, fondateur du Lien et président de la mission Info nosocomiales à la Haute Autorité de santé. Il faut donc créer un poste de « directeur de la sécurité des malades », statutairement indépendant, qui disposera d'un droit d'alerte et pourra suspendre toute situation de soin dangereuse pour le patient. »

Les usagers réclament de pouvoir être associés au signalement des infections nosocomiales, en faisant remonter, auprès de ce professionnel, « toute déficience constatée en hygiène ou toute situation qui lui paraît dangereuse ». Ils proposent également d'intéresser financièrement les hôpitaux aux efforts entrepris sous forme d'une valorisation budgétaire et en intégrant ce paramètre dans la notation des directeurs.

Cécile Prieur